

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29.05.2026
Membres :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12
N° 8

L'an deux mille vingt-six le vendredi cinq juin à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Fabien JEAN, Marion BOLARD,

Procurations : Magali LORENZI à Marion BOLARD, Bertrand CROSET à Jean-Pierre MAISONNEUVE, Marine BLAISE à Suzy MACHUROT

Etaient absents : Jean-Marie TORELLI, Florent LAZARE, Marie-Ange ODDONE

N°8 – Objet : CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET L'INTERVENTION DES BENEVOLES DU CCFF SUR LES COMMUNES LIMITROPHES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comités communaux de feux de forêts ont pour vocation de concourir à la protection des forêts de leur commune contre l'incendie. Puis, il rappelle qu'afin d'assurer au mieux la protection de la forêt, une collaboration entre notre commune et celles de CAROMB et MAZAN a été actée et qu'une convention a été signée. En cas de feu sur une des communes, le CCFF d'une autre commune peut intervenir en renfort sur demande d'un tiers habilité pendant que le troisième CCFF patrouille sur l'ensemble des territoires.

Après quelques années de partenariat réussi, il apparaît judicieux d'étendre la collaboration avec la commune de BEDOIN et de signer une convention du même type.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

SIGNIFIE par la présente la volonté de la commune de Villes-sur-Auzon de mutualiser ses moyens humains et matériels avec ceux de la commune de BEDOIN.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe qui en définit les modalités.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

